

7. La Firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection fondée sur les qualifications des consultants conformément aux Directives citées ci-dessus.
8. Les Termes de Référence de la mission peuvent être téléchargés sur le site web de l'UGP SWIOFish2 à l'adresse [www.swiofish2.mg](http://www.swiofish2.mg), ou retirés à l'adresse citée ci-dessous de 8h à 12h, et de 14h à 16h, sans que ceux-ci n'engagent le projet ni sur le fond ni sur la forme. De plus amples informations peuvent y être également obtenues.
9. Les dossiers de manifestation d'intérêt portant la mention de l'étude concernée et la référence du présent appel à manifestation d'intérêt doivent être déposés **au plus tard le 09 janvier 2023 à 10 heures 00**, heures locales, à l'adresse ci-dessous en version papier avec une copie version électronique sur clé USB.
10. Seules les firmes présélectionnées feront l'objet de la suite des procédures de passation des marchés.

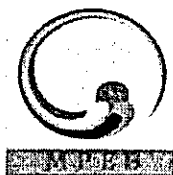
**Unité de Gestion du Projet SWIOFish2**  
**Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue**  
**Lot II A 128 SGB Iadiambola Nanisana, 101- ANTANANARIVO MADAGASCAR**  
**E-mail : [procurement@swiofish2.mg](mailto:procurement@swiofish2.mg)**

Fait à Antananarivo, le 14 Décembre 2022



Le Coordonnateur National

RAZAFIMANDIMBY Jean Chrysostophe



**MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**Unité de Gestion du Projet SWIOFish2**

**DEUXIÈME PROJET DE GOUVERNANCE DES PÊCHES ET DE CROISSANCE PARTAGÉE  
DU SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN (SWIOFish2) – Crédit IDA 59870 MG**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
N°19/2022-AMI/SWIOFish2**

**RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES**

**Pour la réalisation des études techniques, élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi que contrôle et surveillance des travaux construction de débarcadère dans le village d'Ankazomborona, Commune Beramanja, District d'Ambilobe Région DIANA**

1. La République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) afin de financer le projet South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish2), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « de recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation des études techniques, élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi que contrôle et surveillance des travaux construction de débarcadère dans le village d'Ankazomborona, Commune Beramanja, District d'Ambilobe Région DIANA »

2. Les objectifs des études consistent :

D'une part, à :

- a- Réaliser les études techniques relatives à la construction du bâtiment ;
- b- Élaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES),
- c- Elaborer les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO),

D'autre part, à :

- d- Réaliser le contrôle et la surveillance des travaux de construction.

3. Le projet SWIOFish2 invite les candidats admissibles (Bureau d'études) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus et dans les Termes de référence stipulés au point 8 ci-dessous. Les candidats intéressés doivent fournir les informations complètes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services. Le dossier de manifestation doit contenir les pièces suivantes :

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission, avec les pièces justificatives ;
- Les références professionnelles de la firme : prestations similaires incluant les sources de financement, les montants et l'objet des prestations (cinq dernières années).

4. Critères de qualifications :

Le Bureau d'Etudes à recruter doit avoir des expériences étendues :

- En projet de construction de bâtiment au moins cinq (05) prestations en études techniques, cinq (05) prestations en contrôle et surveillance des travaux ;
- En Etude d'Impact Environnemental et Social relative aux travaux de construction;

5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID Janvier 2011, révisées en Juillet 2014 », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts, sont applicables.

6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.